

SPÉCIALISATION EN SCIENCES FISCALES

CONTRÔLE, RÉVISION, OPTIMISATION DES REVENUS

FORMATION

L'EPHEC-EPS propose un Bachelier de spécialisation en sciences fiscales destiné notamment aux professions économiques de comptable, expert-comptable et conseiller fiscal, qui recherchent une formation pratique approfondie.

COMPÉTENCES

Au terme de la formation, l'étudiant, qu'il soit salarié (interne) ou indépendant (externe), sera capable de :

- dispenser des conseils en matière fiscale et de prendre en charge la rédaction, la tenue, l'exploitation, le calcul, le contrôle et/ou la défense des dossiers fiscaux de toute nature, tant en fiscalité directe qu'en fiscalité indirecte, nationale et internationale ;
- s'intégrer dans une équipe ou d'organiser son cabinet en vue de l'application des lois fiscales et du respect des différentes procédures y relatives ;
- s'insérer dans un environnement européen.

DÉBOUCHÉS ET EMPLOYEURS :

Cette formation contribuera (sous réserve des différents critères légaux requis) au processus visant l'obtention d'un titre légalement sanctionné auprès d'un des instituts économiques à savoir :

- en matière exclusivement fiscale : conseil fiscal auprès de l'Institut des experts-comptables et des conseils fiscaux (IEC) ;
- en matière comptable et fiscale : comptable-fiscaliste agréé par l'Institut Professionnel des comptables et fiscalistes agréés (IPCF).

TÉMOIGNAGES

« La spécialisation permet aux étudiants de comptabilité de réaliser une continuité dans leurs études. En effet, ce bachelier de spécialisation permet d'apprendre des matières fiscales complémentaires et très importantes dans la gestion quotidienne d'une société ou d'un portefeuille de clients. Les matières qui sont déjà étudiées dans le cadre du bachelier en comptabilité sont vues plus en profondeur afin de mieux nous préparer dans la gestion d'un dossier. Toutes ces matières sont données par des professionnels extrêmement qualifiés dans leur milieu, ce qui permet de rajouter une dimension pratique aux études car les cours sont accompagnés d'exemples réels et de cas pratiques afin de mieux assimiler la matière. Cette spécialisation nous permet donc d'attraper des réflexes sur des multiples matières et ce toujours dans un but de permettre un meilleur conseil dans nos futures carrières. »

Florian Roels,
Deloitte Fiduciaire

NIVEAU 1

NIVEAU 2

DROIT DES AFFAIRES

80 PÉRIODES/6 ECTS

FISCALITÉ RÉGIONALE
ET LOCALE

60 PÉRIODES/5 ECTS

QUESTIONS APPROFONDIES
D'IMPÔT DES PERSONNES
PHYSIQUES

100 PÉRIODES/8 ECTS

QUESTIONS SPÉCIALES DE
T.V.A.

40 PÉRIODES/3 ECTS

FISCALITÉ DIRECTE
APPROFONDIE :
SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

120 PÉRIODES/9 ECTS

EXPERTISE: NORMES JURIDIQUES,
PROFESSIONNELLES
ET DÉONTOLOGIE

20 PÉRIODES/1 ECTS

NÉERLANDAIS: NOTIONS DE
TERMINOLOGIE COMPTABLE
ET FISCALE*

30 PÉRIODES/2 ECTS

ÉPREUVE INTÉGRÉE
DE LA SECTION :
SPÉCIALISATION
EN SCIENCES FISCALES

PRINCIPES JURIDIQUES
DE LA FISCALITÉ

90 PÉRIODES/6 ECTS

FISCALITÉ INTERNATIONALE

80 PÉRIODES/6 ECTS

PLANIFICATION FISCALE
INTERNATIONALE

50 PÉRIODES/4 ECTS

100 PÉRIODES/10 ECTS

Unités d'enseignement déterminantes

Le Bachelier de Spécialisation en Sciences Fiscales est organisé sous forme modulaire en 2 ans et comporte un total de 60 ECTS (1 période = 50 minutes).